

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 26/201526/2015
Date: 14 janvier 2015
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire: 2014.POM.236
Classification: non classifié

**Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires;
interventions de la protection civile lors des courses de coupe du monde de ski à Adelboden et à Wengen**

Crédit d'engagement pluriannuel 2016-2020 / autorisation de dépenses / crédit d'objet

1 Objet

Le présent arrêté porte sur la prise en charge des coûts non couverts consécutifs aux interventions de la protection civile lors des courses de coupe du monde de ski à Adelboden et à Wengen pour les années 2016 à 2020.

2 Bases légales

- Loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1), article 27a
- Ordonnance du 6 juin 2008 sur les interventions de la protection civile en faveur de la collectivité (OIPCC; RS 520.14), articles 2, 4 et 7
- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1), articles 76, lettre e, 89, alinéa 2, lettre a
- Loi cantonale du 19 mars 2014 sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi; RSB 521.1), article 57
- Ordonnance cantonale du 3 décembre 2014 sur la protection civile (OCPCi; RSB 521.11), article 17
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), articles 43, 44, alinéas 1, lettre c, et 2, 46, 48, alinéa 1, lettre a, 49, 50, alinéa 3, et 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1), articles 136, 139, 148 et 152 en rapport avec l'annexe 3
- Loi du 16 septembre 1992 sur les subventions cantonales (LCSu; RSB 641.1), articles 3, alinéa 2, et 7

3 Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense nouvelle unique (art. 46 et 48, al. 1, lit. a LFP)

4 Montant déterminant du crédit

Crédit à autoriser (dépenses plafonnées)

750 000 CHF



5 Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

Crédit d'engagement pluriannuel 2016-2020 (crédit d'objet)

Unité CCPR	16988 OSSM
Groupe de produits	9120 Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires
Produit	912010 Protection civile
Sous-produit	912010119 Interventions en faveur de la collectivité
Compte COFI	365000 Institutions privées

Les dépenses annuelles figurent au budget 2016 et au plan intégré mission-financement 2017-2019.

6 Référendum financier

Constituant une base juridique au sens de l'article 44, alinéa 2 LFP, le présent arrêté est soumis à la votation facultative, conformément à l'article 44, alinéa 1, lettre c LFP.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Au Grand Conseil